



frais réels pour logement de fonction

Par fdh, le 01/04/2011 à 16:34

Bonjour,

De par mon travail, il m'a été attribué un logement de fonction que je suis obligé d'occuper lors de mes astreintes - en moyenne 2 nuits par semaine.

Je suis propriétaire d'une maison située à 30 kms que j'occupe le reste du temps.

Certains collègues dans le même cas que moi, déduisent de leurs impôts des frais de double résidence, et déduisent l'eau, EDF et GDF, taxe d'habitation, assurance pour leur logement de fonction. Ils n'ont jamais été inquiétés par le service des impôts.

J'ai rencontré une personne ds impôts qui me dit que je ne peux déduire ces frais car c'est un logement que j'occupe à titre gratuit.

Sur certains sites, des personnes parlent d'un cas de jurisprudence mais je n'ai rien trouvé de bien clair.

Quelqu'un a t il une réponse ? Pouvez-vous m'aider ?

Merci d'avance.